

From: **Support covid-19** <support-covid19@unsacom.fr>
To: **'covid19@unsacom.fr'** <covid19@unsacom.fr>
Subject: Chômage partiel (congés et RTT)
Date: 26.03.2020 14:58:52 (+0100)



Covid-19 : Congés et RTT

Chers adhérents,

Au cours d'un call, ce jour, avec la DRH Groupe, nous avons eu des réponses à vos questions remontées à l'UNSA.

Précision de la DRH sur les congés :

Pendant la période de mise en activité partielle :

- Il sera possible de poser des CP pendant la période de mise en activité partielle : « cela permet d'être payé « à 100% » sur les journées posées en CP »
- Sur la période de référence qui court jusqu'au 31 mai 2020, il sera possible de reporter 5 CP pour tous
- On continue d'acquérir des CP
- On ne cumule pas de RTT

Pour les arrêts maladie pendant la mise en activité partielle :

Cela est toujours en cours d'étude, la direction attend encore des éclaircissements avant de se prononcer sur la consigne claire.

Support aux salariés : support-covid19@unsacom.fr

Ne pas hésiter à partager autour de vous.

Cordialement

Syndicat UNSa COM

Altice Campus – Bâtiment Ouest B2.013
16 rue du Général Alain de Boissieu
75015 – PARIS

unsa@sfr.com / unsa@unsacom.fr

<http://collab/sites/os/UNSA/default.aspx>
<http://unsacom.org/>

